



## Séance du 05 janvier 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mille vingt-trois, le cinq janvier à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,  
Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Claudine NOUVELLE, M. Gilles GREAUME, M. Régis DELAMARE, Mme Catherine AUZERAI-MUTA, M. Christophe MENAGER, M. Marc DALIGAUX, M. Frédéric BARON, M. Christian BRISSEZ, Mme Corinne DUMONT-OUINE, Mme Isabelle BREHIER, M. Éric DEZELLUS, M. Patrick BOURGEOIS et Mme Blandine BINET.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Mme Betty SOMON,

Étaient absents : Mme Caroline PERREU et Mme Cassandra MENGUY-BAUER,

Pouvoirs :

Quorum : 16

### L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Autorisation pour la réalisation de la mutualisation du chauffage pour la cantine scolaire et les écoles primaire « Pierre GRIPARI » et maternelle « Henri DÈS » de Routot et demande de subventions.
  
- ❖ Informations
  
- ❖ Questions diverses

Mme Isabelle BREHIER a été désignée secrétaire de séance.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

**AUTORISATION POUR LA REALISATION DE LA MUTUALISATION DU  
CHAUFFAGE POUR LA CANTINE SCOLAIRE ET LES ECOLES PRIMAIRES  
« PIERRE GRIPARI » ET MATERNELLE « HENRI DES » DE ROUTOT ET  
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de mutualisation de chaufferie entre le futur restaurant scolaire et l'école afin de supprimer la chaudière au fuel de l'école. Ce projet coûtera 35 000 €.

Au vu de la complexité du projet et du chauffage basse température que procure la pompe à chaleur, il serait toutefois nécessaire de conserver la chaudière au fuel.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :**

- **de ne pas retenir ce projet de chaufferie mutualisée ;**
- **de poursuivre la réflexion engagée et de remanier le projet.**

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune a acquis, comme convenu, la parcelle derrière le Prémare.

Il indique également qu'il n'y aura pas de réunion de conseil municipal le mardi 10 janvier 2023.

Mme Catherine Auzeais-Muta évoque un problème de pigeons au-dessus de la pharmacie. Les pigeons sont présents sur les toits de Routot mais sont toujours présents sous la halle. Trois solutions sont proposées : faire appel à des fauconniers, organiser une battue ou installer des fils électriques sur la toiture. La troisième solution est envisagée par Mme Muta.

M. Yann Lollier informe qu'une soirée de remerciements pour le Téléthon sera proposée le 18 janvier 2023 à 20h30. La collecte a rapporté plus de 23 000 €.

Il précise également que l'assemblée générale du comité des fêtes se déroulera le 20 janvier 2023 à 20h30 à la Mairie.

M. Frédéric Baron explique que la peinture de l'appartement de La Poste sera terminée le 06 janvier 2023. La cuisine reste à installer. L'appartement pourra être loué en février 2023.

Il indique également que le stop du carrefour de l'église n'est pas respecté par beaucoup d'usagers.

M. Patrick Bourgeois remercie le Maire et les adjoints pour le repas de Noël offert aux élus et aux agents le 14 décembre dernier.

M. Eric Dezellus demande quand la société déposera le sol coulé des jeux de l'école. Mme De Menech informe que le fournisseur du sol souple ne peut réaliser la pose dans ces conditions météorologiques. Mme De Menech va relancer l'entreprise.

Mme Isabelle Bréhier demande s'il serait possible de mettre à jour le site internet notamment concernant l'onglet « Centre de loisirs ». M. Lollier indique qu'il faudrait que la CCPAVR transmette les mises à jour à effectuer.

M. Régis Delamare met l'accent sur un problème de transmission de mails. M. Brissez, M. Daligaux et lui-même ne reçoivent pas toujours les mails envoyés par le secrétariat de la mairie.

Mme Florence De Menech rappelle que 190 colis ont été distribués aux aînés de la commune. Elle remercie les membres du CCAS pour la distribution. Le repas des aînés aura lieu le 16 avril 2023.

Elle informe que les élèves de la cantine mangeront à la mairie le mardi 10 janvier 2023 pour palier à une coupure de courant à la salle des fêtes.

M. le Maire explique que les coupures de courant sont régulières dans le centre bourg. ENEDIS intervient. Les câbles souterrains datent de 1945 et sont défectueux.

M. le Maire informe également que 80 bacs jaunes ont été livrés à la commune. Une distribution sera organisée à réception du reste de la livraison.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Gilles GREAUME

Christian BRISSEZ

Catherine AUZERAI-  
MUTA

Régis DELAMARE

Frédéric BARON

Blandine BINET

Corinne DUMONT-  
OUINE

Patrick BOURGEOIS

Marc DALIGAUX

Isabelle BREHIER

Eric DEZELLUS

Christophe MENAGER